

**Auteur :** VP CEVU et bureau Grenoble INP, soumis à l'avis du CHSCT du 8 juillet

**Référence :** 20200709

**Objet :** Note d'information sur l'organisation de la rentrée de septembre dans les écoles

**Destinataires :** Tous les personnels et étudiants Grenoble INP

---

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 juin 2020, cette note prend en compte pour la rentrée le respect des mesures sanitaires. Elle sera mise à jour en fonction des directives ministérielles. Elle vise à nous permettre d'adapter nos enseignements pour soit revenir à un fonctionnement moins contraint en cas d'assouplissement des mesures sanitaires, soit continuer à faire nos enseignements dans les meilleures conditions possibles si les mesures sanitaires devaient devenir plus sévères.

## 1. Règles sanitaires

Le principe de base qui prévaut est de protéger tous les usagers des locaux dont nous sommes l'hébergeur. L'établissement a une obligation de moyens vis-à-vis de ses personnels et des usagers. Pour y arriver, il faut créer les conditions opérationnelles permettant à tous les usagers de travailler dans des conditions sanitaires dans lesquelles ils sont protégés. De plus tous les usagers doivent respecter rigoureusement les conditions de sécurité sanitaire établies pour la COVID 19, en respectant le port de équipements de protection et des gestes barrières. Nous proposons que les personnels et les étudiants signent une charte reprenant les recommandations sanitaires pour les personnels et étudiants.

Les recommandations générales sont les suivantes :

1. Nécessité de laisser chaque composante proposer les solutions optimales (en fonction des flux d'étudiants, des salles disponibles, des capacités d'accueils, etc.) dans le respect des règles sanitaires ;
2. Responsabiliser les étudiants (nettoyages, évacuation des locaux, circulation dans les locaux, associations étudiantes, ...)
3. Importance de communiquer vers les personnels et vers les étudiants.

Les recommandations spécifiques sont les suivantes :

- a. Distances entre les usagers : le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, ce qui permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes dans les salles de cours, de cours/TD, de TP ou les amphis ;
- b. Lorsqu'à titre exceptionnel, la distanciation physique n'est pas possible pour les séances de TP, le port d'un masque par les usagers est obligatoire ;
- c. Dans les espaces autres que les espaces d'enseignement (couloirs...), le port du masque sera obligatoire si la distanciation physique telle que décrite en a) ne peut être assurée ;
- d. Dans la mesure du possible faire en sorte qu'un groupe de mêmes étudiants puisse rester dans la même salle toute la journée, et de préférence aux mêmes places ;
- e. Prévoir un ménage régulier et si possible, aérer les salles toutes les trois heures et/ou faire un courant d'air ;
- f. Prévoir que les surfaces (tables, paillasse de TP) soient nettoyées par les étudiants au début de l'enseignement ;

- g. Etablir un sens de circulation permettant d'éviter (au moins de minimiser) le croisement des usagers (s'autoriser à décaler des horaires d'admission et de sortie des usagers selon les catégories, assigner des portes d'admission et d'évacuation attribuées à une catégorie d'usagers, ...);
- h. Il est préconisé que chaque étudiant vienne avec son ordinateur portable. Lors des inscriptions, demander aux étudiants de prévoir un équipement de base (selon une préconisation à établir), avec si nécessaire une aide pour les étudiants en situation difficile;
- i. Dans le cas d'usage d'un matériel partagé, le lavage des mains avant et après usage est demandé;
- j. Les étudiants viennent avec leur masque;
- k. Les enseignants portent une visière si nécessaire ou un masque, fournis par la composante;
- l. Possibilité d'exclure ceux qui ne respectent pas les consignes sanitaires (cf Règlement Intérieur, article 44).

## 2. Adaptation des modalités d'enseignements et modalités de contrôles des connaissances

Le respect des règles sanitaires nous conduit à adapter les modalités et le contenu d'enseignement selon les recommandations générales suivantes :

1. Pas d'augmentation des coûts des maquettes : chaque école doit fonctionner avec un volume d'heures payées constant.
2. Eviter d'allonger les plages d'ouverture, mais plutôt réduire le nombre d'élèves au regard des mesures de distanciation.
3. Il est difficile de faire des enseignements mixant présentiel et distanciel (sauf pour les TP, si nécessaire). Les élèves se trouvant à distance se sentent mis à l'écart, ils souffrent d'un manque d'interactions et peuvent très vite se démotiver. Il est donc préférable de privilégier que chaque séance se déroule soit en mode présentiel (avec la limite imposée et en respectant les gestes de protection), soit en mode distanciel.
4. Une attention particulière devra être portée aux primo entrants pour qui le distanciel est une modalité d'enseignement nouvelle et potentiellement stressante. L'enjeu sera de créer un sentiment d'appartenance et un esprit école sans la mobilisation et la force du présentiel. Le présentiel devra être privilégié pour ce public.
5. Matériels :
  - a. Du matériel de travail à distance synchrone et asynchrone est à prévoir : un ou des outils de travail à distance synchrone (par exemple ceux proposés dans le PCA par PerForm et la DSI).
  - b. Un outil de travail à distance asynchrone (ex : Chamilo)
  - c. Des équipements de type tablette avec stylet, micro casque.
  - d. Des accès à distance à des logiciels (logiciels techniques et spécifiques et avec licences)
  - e. Un mécanisme de communication vidéo (téléphone portable, webcam)
6. Connexion des enseignants : en cas de problème de connexion, prévoir un espace pour que les enseignants puissent enseigner depuis leur école (soit depuis leur bureau, soit dans une salle dédiée)
7. Précarité numérique des étudiants : prévoir de prêter des ordinateurs et/ou de dédier une salle informatique pour un accès à une connexion et un ordinateur (si besoin).
8. Pour les étudiants étrangers ne pouvant pas être présents sur le sol français on peut distinguer deux catégories : les étudiants qui ont un décalage horaire important et ceux qui ont peu ou pas de décalage horaire. Pour ces derniers, ils suivent les cours comme les étudiants présents sur le sol français.

Pour ceux qui auraient des décalages horaires importants, proposer l'enregistrement des séances de cours, à la seule condition de l'accord écrit de l'enseignant et des étudiants suivant le cours en direct. Les enregistrements peuvent être déposés sur le POD.

**En ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances**, face à l'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire fin 2020 et début 2021, il est recommandé de basculer le plus possible en contrôle continu. Cela permet de faire passer le plus possible d'examens en présentiel, et évite de concentrer les examens sur une période de fin de semestre avec le risque de devoir de nouveau mettre en œuvre des conditions sanitaires plus strictes.

- a. En ce qui concerne les classes des prépas : il est impératif de prévoir de faire des devoirs surveillés en présentiel de manière régulière qui serviront pour le classement aux écoles.
- b. Pour les étudiants étrangers qui pourraient être empêchés, prévoir l'organisation d'examens surveillés avec les lycées d'origine (pour les étudiants en prépa) ou des sites des établissements partenaires ou de campus France selon les possibilités.
- c. Pour les écoles, il est recommandé de mettre des examens au fil de l'eau tout au long du semestre. Il est proposé d'utiliser, par exemple, l'une ou l'autre des modalités ci-dessous :
  - Faire revenir des étudiants en présentiel pour les examens dans la mesure du possible (n'est pas forcément adapté pour tous les cours ou toutes les écoles). Cela semble indispensable pour les 1ères années.
  - Inclure du contrôle continu dans les cours en présentiel (ex QCM) : cela suppose que les étudiants d'un même groupe soient tous là en même temps à l'école.
  - Envisager une demi-journée par promotion ou groupe de contrôle continu pour 3 à 4 matières, à un rythme à définir, de façon à regrouper les examens.
  - La rédaction des MCCC doit prévoir deux cas de figure, pour ne pas être bloqué en cours d'année, car les MCCC doivent être publiés au plus tard un mois après la rentrée : le cas de figure des MCCC en présentiel, et le cas de figure des MCCC en distanciel (devoirs à la maison, projets...).

### **3. Vie étudiante et événements associatifs**

La vie étudiante occupe une place importante à Grenoble INP. Elle est autant importante pour le développement personnel des étudiants que pour la dynamique d'écoles. A ce titre, la période d'accueil des étudiants est primordiale pour conserver cet esprit. Par ailleurs la richesse de la vie étudiante de Grenoble INP, dont témoignent la très grande variété d'associations au niveau des Ecoles et de l'Établissement, montre que les jeunes sont capables de s'investir, de donner de l'énergie par plaisir, par volonté ou par conviction. Conserver cette richesse tout en prenant en compte l'évolution de la situation sanitaire, est un enjeu important de cette année universitaire.

La visibilité réduite dont nous disposons aujourd'hui sur les conditions sanitaires des premiers mois après la rentrée, nous invite néanmoins à retenir le principe d'une grande prudence concernant l'organisation d'événements étudiants en présentiel, sur le premier semestre de l'année universitaire 20-21.

Nous demandons donc aux étudiants de reporter au second semestre les événements susceptibles de mobiliser des effectifs étudiants importants, et pour lesquels il serait difficile de faire respecter les consignes de distanciation (WEI, Olympiades, Gala notamment), ou de les réaliser de façon virtuelle si la nature de l'événement le permet (COP2 par exemple).

Concernant l'accueil des étudiants, un amphi de rentrée en présentiel rassemblant les étudiants des différentes Ecoles semble peu envisageable compte-tenu de l'information dont nous disposons aujourd'hui. Le maintien d'un événement de rentrée est toutefois un enjeu important pour l'établissement, notamment dans un contexte où nous intégrons deux nouvelles Ecoles. La modalité retenue est celle d'un événement qui se tiendrait en extérieur, pour limiter le risque sanitaire, et sur le campus Est, pour faciliter la logistique. Les modalités concrètes d'organisation de cet événement sont à imaginer avec les Ecoles et les associations étudiantes.

Le forum des associations constitue un élément important de valorisation de la Vie Etudiante à l'INP. Cet évènement peut être maintenu dans le respect des consignes sanitaires en vigueur à la rentrée (possibilité d'une organisation sous une forme hybride, avec des contenus numériques qui pourront être mis à disposition des étudiants pour présenter les associations, mais aussi des stands, si possible en extérieur, rassemblant à chaque fois un nombre réduit d'étudiants). Les modalités concrètes d'organisation de cet évènement sont elles aussi à imaginer avec les associations étudiantes.

Concernant les espaces de vie étudiante, ils devraient pouvoir ouvrir à la rentrée dans les mêmes conditions que les espaces d'enseignement. Au sein de ces espaces, ou à l'extérieur, des regroupements pourront être autorisés, pour donner la possibilité pour les associations de se réunir en petits groupes ou pour organiser des évènements de taille réduite. La taille et les modalités d'organisation de ces regroupements/évènements seront précisés à la rentrée en fonction des consignes sanitaires en vigueur. L'organisation de ces évènements, lorsqu'elle a lieu dans les espaces de vie étudiante mis à disposition par l'INP, devra faire l'objet d'une demande formelle précisant les conditions d'organisation et les mesures prises pour le respect des mesures barrières. Selon l'évènement, la demande devra être déposée auprès de l'école concernée ou de l'établissement et fera l'objet d'un accord formel de la part de l'école ou de l'établissement.

Afin de permettre à la Vie Etudiante de se dérouler dans les meilleures conditions sur cette année particulière, il est demandé aux associations étudiantes de garantir à l'établissement un respect strict des conditions sanitaires lors de tous les évènements ou regroupements qui auront lieu sous leur responsabilité.

Afin d'accompagner les associations dans la gestion des responsabilités qui leur incombent et en complément des formations sur la prévention des comportements à risques (alcool, drogue notamment), leur prise en charge en cas d'incident et la prévention de toute forme de violence (y compris sexiste ou sexuelle), il sera proposé aux responsables et référents d'association, des formations spécifiques sur des sujets tels que le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.

L'Administrateur général